

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Doms, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04 avril 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	24	4	6	0	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : BIDAUD Jean-Michel à DUMONT SAINT PRIEST Hubert, CHADELAUD Michel à SALAGNAT Michèle, DELEFOSSE Laurent à BRUN Patrick, GASCHET Gérald à SIMON Philippe

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : COUPET Georges, ROUGIER Serge, PAQUET Laurent

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° C57-2025 : Autorisation de signature de la convention définissant les modalités de la prestation « paie à façon » assurée par le centre de gestion de la Haute Vienne

M. le Président informe le Conseil communautaire que conformément aux article L.452-40 et suivants du code général de la fonction publique « *les centres de gestion peuvent assurer toute tâche administrative ... à la demande des collectivités et établissements* ».

Dans ce cadre, je vous propose que notre Communauté de communes confie au service « paie à façon » du CDG687 le traitement informatique des paies pour :

- Les fonctionnaires titulaires ou stagiaires (temps complet, temps non complet, détachés, ...),
- Les agents contractuels de droit public, public et/ou de droit privé (contrats aidés, activités accessoires, les apprentis...),
- Les élus.

La contribution demandée s'élèverait pour l'année 2025 à 3 200 € environ.

Il s'agit pour le Conseil :

- D'autoriser M. le Président à signer la convention avec le CDG 87 qui arrivera à terme le 31 décembre 2026 ;
- Dire que les crédits sont inscrits au budget.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix pour décident :

- D'autoriser M. le Président à signer la convention avec le CDG 87 qui arrivera à terme le 31 décembre 2026 ;
- Dire que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 14 avril 2025

Le Président,

Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 15 AVR. 2025
Publié le : 15 AVR. 2025

